

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4348**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Ferrand, à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du parc d'affaires de Crécy

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4348**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Ferrand, à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du parc d'affaires de Crécy**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'un carrefour giratoire à l'angle du chemin Ferrand et de l'avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 40 mètres carrés environ dépendant d'une propriété cadastrée AO 130 et AO 131 et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du parc d'affaires de Crécy.

Aux termes du compromis, cette association céderait la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix total de 2 000 €.

En outre, la Communauté urbaine prendra à sa charge divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment la reconstruction d'un muret en pierre. Ces travaux sont estimés à 5 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 000 €, de la parcelle de terrain de 40 mètres carrés dépendant de la propriété cadastrée AO 130 et AO 131, située chemin Ferrand, à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or, appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du parc d'affaires de Crécy et nécessaire à l'aménagement d'un carrefour à l'angle de ces 2 voies.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 2 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimé à 5 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 61523 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.